



---

## COMMUNE DE BOUGY-VILLARS

---

### LE BULLETIN BODZERAN

---

N° 4/2009 – décembre 2009

---

### INVITATION

---

La Municipalité a le plaisir d'inviter la population à sa fenêtre de l'Avent le **mercredi 23 décembre 2009 de 18h30 à 20h00 au Foyer de la Maison Bodzérane**. Venez nombreux passer un moment convivial de rencontre et partager le verre de l'amitié.

**Bienvenue à tous !**



---

### AGENDA

---

- **Séances du Conseil général**
  - 04.12.2009
  - 22.03.2010      21.06.2010
  - 27.09.2010      03.12.2010
- **Votations**
  - 29.11.2009
  - 07.03.2010      13.06.2010
  - 26.09.2010      28.11.2010
- **Enlèvement des déchets encombrants :**
  - Mercredi 24 mars 2010

---

### ANIMATIONS

---

- **Fenêtres de l'Avent :**
  - Selon programme
- **Galette des Rois des aînés :**
  - Mercredi 6 janvier 2010 à 16h00 à la Maison Bodzérane

### L'ADMINISTRATION COMMUNALE EST A VOTRE DISPOSITION

<b>Contrôle des habitants</b>  <b>et</b> <b>Greffe municipale</b>  Barbara Kammermann	Mardi	09h00 – 14h00  En dehors de ces heures, uniquement sur rendez-vous !
--	-------	--

<b>Bourse communale</b>  Jacqueline Jausi	Mardi	09h00 – 12h00
---	-------	---------------

☎ 021 808 54 41  
☎ 021 807 42 54  
✉ [controlehabitants@bougy-villars.ch](mailto:controlehabitants@bougy-villars.ch)  
✉ [greffe@bougy-villars.ch](mailto:greffe@bougy-villars.ch)  
✉ [bourse@bougy-villars.ch](mailto:bourse@bougy-villars.ch)  
✉ Place de l'Ancienne Eglise 5  
1172 Bougy-Villars  
  
[www.bougy-villars.ch](http://www.bougy-villars.ch)

## CONSEIL GENERAL

---

Les personnes suivantes peuvent faire partie du législatif communal :

- Suisses : femmes et hommes, 18 ans révolus, domiciliés à Bougy-Villars
- Etrangers : femmes et hommes, 18 ans révolus, en Suisse depuis 10 ans au moins et dans le Canton de Vaud depuis 3 ans au moins

Elles peuvent s'annoncer auprès de M. Claude Houriet, Président du Conseil général, au 079 200 48 35 ou par courriel [claud.houriet@gmail.com](mailto:claud.houriet@gmail.com).

## FENETRES DE L'AVENT

---

Cette année encore, l'opération « Fenêtres de l'Avent » a été mise sur pied. Nous remercions Corinne André pour l'organisation et toutes les personnes qui participent à cette jolie tradition. Vous pouvez prendre connaissance du programme sur le site [www.bougy-villars.ch](http://www.bougy-villars.ch) ou au pilier public.

## PERE NOEL

---

Le Père Noël sera de passage dans notre village le samedi 19 décembre 2009 à 15h45 devant le Collège. Soyez tous les bienvenus !



## NOEL A L'EGLISE

---

La fête de Noël sera célébrée au Temple de Bougy-Villars le vendredi 18 décembre 2009 à 19h00 et animée par l'école de violoncelles de Nicolette Regard. Chacun est invité à participer à cette cérémonie quel que soit son âge et sa confession. Une invitation spéciale est adressée aux enfants, cette cérémonie leur étant spécialement destinée.

Tous les enfants désireux de se produire (chanson, musique, poésie, autre...) sont vivement invités à le faire et peuvent s'adresser à M. Michel Durussel, Pasteur, au 021 808 81 92.

## DENEIGEMENT DES ROUTES

---

La Municipalité informe la population qu'elle a pris, comme chaque année, la décision d'interdire le parcage des véhicules à deux ou quatre roues, du 1<sup>er</sup>

décembre 2009 au 20 mars 2010, en cas de risque de chutes de neige, sur le tronçon de route qui conduit de l'Auberge communale à l'extrémité Ouest du village, ceci sur les deux côtés de la chaussée.



## STATIONNEMENT AU VILLAGE

---

Nous prions instamment tous les propriétaires au bénéfice d'une ou plusieurs places de parc privées d'y stationner leur/s véhicule/s par respect pour les habitants qui ne possèdent ni garage ni place de parc.

## ANIMATIONS

---

La Municipalité est toujours à la recherche d'un groupe de personnes qui pourraient organiser quelques animations annuelles : apéritifs, sorties, visites, décorations, etc.

Toute personne intéressée peut s'annoncer auprès du Greffe municipal.



## FELICITATIONS !

---

Un grand BRAVO au judoka Simon Rosset pour cette formidable année 2009 où il a pu fêter 3 sélections en équipe suisse, un titre de champion de France FSGT (le troisième consécutif) et, cerise sur le gâteau, le titre de **champion suisse** obtenu aux championnats suisses de judo à Wettingen.

## FILM SUR BOUGY-VILLARS

---

Le DVD du film « *Nouvelles du temps passé : Bougy-Villars au siècle dernier* » est en vente à l'administration communale au prix de CHF 25.-

## AUX DETENTEURS DE CARABINES A PLOMBS

---

### Merci de ne pas viser notre éclairage public !

Ces actes d'incivilité gênent des frais non négligeables. La Municipalité remercie toute personne qui a vu quelque chose ou qui connaît les auteurs de ces déprédations de l'en avertir.

## POLICE DES CONSTRUCTIONS

---

La Municipalité rappelle que, conformément à l'art. 103 de la Loi sur l'aménagement du territoire (LATC), aucun travail de construction ou de démolition, en surface ou en sous-sol, modifiant de façon sensible la configuration, l'apparence ou l'affectation d'un terrain ou d'un bâtiment, ne peut être exécuté avant d'avoir été autorisé.

## TRI DES DECHETS

---

Nous vous rappelons que l'art. 8 du Règlement communal sur la gestion des déchets précise que les déchets valorisables tels que les métaux, le papier, le carton, le verre, le pet, les textiles sont **exclus** des ramassages ordinaires d'ordures ménagères et des déchets encombrants.

Par conséquent, ces déchets valorisables **doivent être apportés à la déchetterie intercommunale** de Féchy aux heures d'ouverture. L'horaire d'hiver est en vigueur :

⇒ **Mercredi de 16h00 à 18h00**

⇒ **Samedi de 08h00 à 12h00**

Nous vous rappelons également que l'ordre a été donné à la maison Henny SA de Rolle qui procède à l'enlèvement des ordures ménagères sur le territoire de la Commune de Bougy-Villars le mardi matin de ne plus prendre d'autres déchets que les ordures ménagères.

Cela signifie que si des déchets valorisables sont déposés au bord de la route le mardi matin, ceux-ci ne sont pas ramassés par le camion et restent sur place. Ceux qui les ont déposés, et qui par conséquent en sont responsables, doivent les reprendre et les apporter à la déchetterie.

## BENNE A DECHETS VERTS

---

La benne à déchets verts est fermée pendant l'hiver. Vous pouvez apporter vos déchets verts à la déchetterie.

